

Vaccin contre le PVH (Papillomavirus humain) : Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre le PVH prévient les infections aux types de papillomavirus humain (PVH) associés à de nombreux cancers, notamment :

- le **cancer du col de l'utérus** chez la femme,
- les **cancers du vagin et de la vulve** chez la femme,
- le **cancer de l'anus** chez l'homme et la femme,
- le **cancer de la gorge** chez l'homme et la femme, et
- le **cancer du pénis** chez l'homme.

En plus de ces cancers, le vaccin contre le PVH prévient les infections aux types de PVH à l'origine de **verrues génitales** chez l'homme et la femme.

Aux États-Unis, environ 12 000 femmes contractent un cancer du col de l'utérus chaque année et environ 4 000 en meurent. Le vaccin contre le PVH permet d'éviter la plupart de ces cancers.

La vaccination ne remplace pas un dépistage du cancer du col de l'utérus. Ce vaccin ne protège pas contre tous les types de PVH qui sont responsables d'un cancer du col de l'utérus. Les femmes doivent continuer à effectuer régulièrement des tests de frottis vaginal.

L'infection par les PVH est généralement liée aux rapports sexuels, et la plupart des individus sont infectés au cours de leur vie. Environ 14 millions d'Américains, y compris les adolescents, sont infectés chaque année. La plupart des infections disparaîtront d'elles-mêmes sans entraîner de problèmes graves. Mais des milliers de femmes et d'hommes contractent un cancer et d'autres maladies suite au PVH.

2 Vaccin contre le PVH

Le vaccin contre le PVH est approuvé par la FDA (Food and Drug Administration) et recommandé par les CDC (Centers for Disease Control and Prevention [centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies]) pour les hommes et les femmes. Il est systématiquement administré à 11 ou 12 ans, mais le vaccin peut être administré entre 9 et 26 ans.

La plupart des adolescents âgés de 9 à 14 ans doivent également recevoir le vaccin contre le PVH sous forme d'une série de deux doses administrées à un intervalle de 6 à 12 mois. Les individus chez qui la vaccination

est initiée à l'âge de 15 ans ou plus doivent recevoir le vaccin sous forme d'une série de trois doses ; la deuxième dose devra être administrée 1 à 2 mois après la première, et la troisième 6 mois après la première. Il existe plusieurs exceptions à ces recommandations relatives à l'âge d'administration. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

- Toute personne ayant présenté une réaction allergique grave (potentiellement mortelle) à la suite de l'administration d'une dose de vaccin contre le PVH ne doit pas recevoir une autre dose.
- Toute personne souffrant d'une allergie grave (potentiellement mortelle) à un composant du vaccin contre le PVH ne doit pas recevoir le vaccin.

Informez votre médecin si vous souffrez d'allergies graves connues, y compris une allergie grave à la levure.

- Le vaccin contre le PVH n'est pas recommandé chez les femmes enceintes. Si vous apprenez que vous étiez enceinte au moment de la vaccination, vous n'avez aucune raison de craindre des complications pour vous ou votre bébé. Toute femme apprenant qu'elle était enceinte au moment de sa vaccination contre le PVH est encouragée à contacter le registre de vaccination contre le PVH du fabricant pendant la grossesse au 1-800-986-8999. Les femmes qui allaitent peuvent se faire vacciner.
- Si vous avez une maladie qui n'est pas grave, comme un rhume, vous pouvez généralement être vacciné(e) le jour même. Si vous êtes modérément ou gravement malade, vous devez généralement attendre d'être guéri(e). Votre médecin peut vous conseiller.

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, présentent un risque d'effets indésirables. Ils sont généralement peu graves et disparaissent spontanément, mais des réactions graves sont également possibles.

La plupart des personnes qui reçoivent le vaccin contre le PVH ne développent aucune réaction grave.

Problèmes légers ou modérés après la vaccination contre le PVH :

- Réactions au niveau du bras où a été pratiquée l'injection :
 - Douleur (environ 9 personnes sur 10) ;
 - Rougeur ou gonflement (environ 1 personne sur 3)
- Fièvre :
 - Légère (37,8 °C ou 100 °F) (environ 1 personne sur 10)
 - Modérée (38,9 °C ou 102 °F) (environ 1 personne sur 65)
- Autres problèmes :
 - Maux de tête (environ 1 personne sur 3)

Problèmes pouvant se produire après toute injection de vaccin :

- Il arrive que certaines personnes se sentent mal après une intervention médicale, y compris une vaccination. Rester en position assise ou allongée pendant 15 minutes après la vaccination peut contribuer à éviter une perte de conscience et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes éprouvent une douleur intense au niveau de l'épaule, et ont des difficultés à bouger le bras où l'injection a été administrée. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues à un vaccin sont très rares, estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

La sécurité d'emploi des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour plus d'informations, consultez le site www.cdc.gov/vaccinesafety/.

5 Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une très forte fièvre ou un comportement inhabituel.

Une **réaction allergique grave** comprend des signes tels que : urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés à respirer, accélération du rythme cardiaque, vertiges et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

DCH-1339bF

Translation provided by the Immunization Action Coalition
AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Que faire ?

Si vous pensez qu'il s'agit d'une **réaction allergique grave** ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 ou conduisez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.

Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin doit effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même sur le site Internet VAERS, à l'adresse : www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une demande d'indemnisation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP, à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai imparti.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin. Il pourra vous remettre la notice du vaccin ou vous indiquer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État. **1-888-767-4687**
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) :
 - Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Internet des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/hpv

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux

Vaccine Information Statement HPV Vaccine

12/02/2016

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use Only

